



Lycée
Professionnel
Gustave
EIFFEL

9, Avenue de la république
91300 MASSY
Tel : 01.69.20.09.43
Fax : 01.69.30.99.46
0910632t@ac-versailles.fr

CAHIER DES CHARGES **MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)** **Fourniture et pose d'un système pour humidifier l'air**

Etabli en application du nouveau code des marchés publics (CMP)
(Décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006, JO du 4 août 2006)
Et des décrets modificatifs ultérieurs
Et arrêté du 19/01/2009 (nouveau CCAG)

*Envoi d'une annonce par télé procédure sur le site de l'AJI et de l'académie de Versailles en date du **24/01/2018** pour publication le lendemain.*

1. Administration contractante

Lycée Professionnel Gustave Eiffel, 9 avenue de la république 91300 MASSY
Tél. : 01.69.20.09.23 Fax : 01.69.30.99.46

Type d'acheteur public : EPLE, établissement public territorial (Collectivité : Région).

2. Qualité de la personne détentrice du pouvoir adjudicateur

M. Denis GEISTLICH, Proviseur.

3. Procédure de passation et forme du marché

Marché à procédure adaptée (MAPA). Cf. art.146 du code des marchés publics.

4. Intitulé et objet du marché

« Fourniture et Installation d'un système pour humidifier l'air en atelier Gros Œuvre dans les zones définies afin de retenir les poussières au sol».

Date de début du marché : **24 Janvier 2018.**

5. Description du matériel, des travaux attendus et conditions techniques

Le marché comprend un lot unique correspondant à l'intitulé du présent marché.
Le candidat détaillera son offre de manière à pouvoir comparer objectivement les différentes propositions.

Contact :

Pour tout renseignement, vous pouvez téléphoner au 01.69.20.09.43 et demander M. CATTANEO (Directeur Délégué).

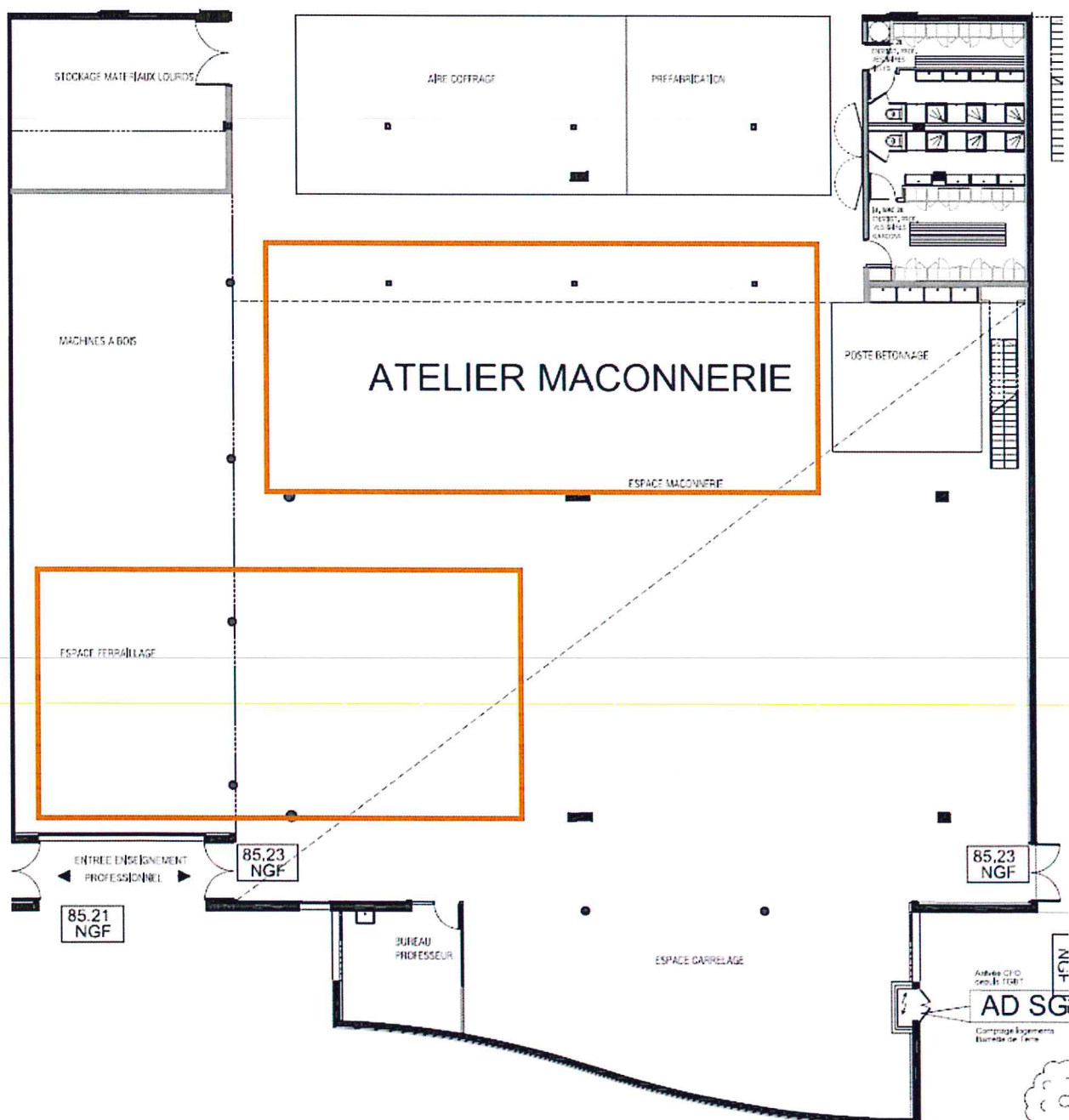
Matériel

Pose, raccordement et mise en service d'un système (voir plan) permettant d'humidifier les poussières présentes en atelier Gros Œuvre :

- Système avec micro diffusion : pas de présence d'eau au sol
- Peu de consommation d'eau : 10 L/h maximum par buse
- Chaque buse doit être autonome
- Matériel en Inox

Emplacement

L'emplacement reste libre, le système ne doit pas être accessible à hauteur d'homme. Les zones à couvrir (couleur orange) seront définies exactement sur place suite à la visite.



Prestation

L'arrivée d'air comprimée et eau sont déjà présentes en atelier. Il faudra mettre en place un réseau pour raccorder l'ensemble des buses et une commande manuel pour chaque buse.

Le prestataire devra vérifier que le réseau d'air comprimé présent est suffisant au bon fonctionnement des buses avant toute installation. Un test devra être effectué avant la réponse de l'appel d'offres (lors de la visite).

Toutes les durées minimales de garantie légales peuvent être allongées par les soumissionnaires qui le souhaitent.

La date de départ de la garantie est fixée au jour de mise en service de l'appareil par le soumissionnaire.

Les prestations à exécuter par le titulaire comprennent pour cette consultation, les éléments suivants :

- Livraison et manutention de la prestation,
- Installation et raccordements du matériel (électrique, aéraulique et pneumatique)
- Enlèvement et évacuation des emballages.

Pendant le temps de garantie, le titulaire du marché doit être en mesure d'intervenir dans un délai maximum de 48h et de procéder aux réparations nécessaires sur place ou à défaut de procéder à l'enlèvement et au transport de l'appareil dans ses ateliers et de retourner les appareils réparés au lycée à son entière charge financière.

Les retours au constructeur sont également à la charge du titulaire du marché en matière d'expédition ou tout autre frais engagé.

Une visite du site est souhaitable avant la remise de l'offre, afin de connaître le lieu où la prestation doit s'effectuer et prendre en compte les contraintes et les difficultés pouvant exister.

L'offre sera présentée complète.

6. Date limite et modalités de remise des offres

Date limite de réception des offres : Mardi 06 Mars 2018.

Offres à adresser à M. MICHEL, Gestionnaire, par courrier ou mail.

Adresse Internet : int.0910632t@ac-versailles.fr

Le présent cahier des charges sera retourné paraphé sur chaque page par le candidat à l'appui de la remise de son offre.

- Les offres et les documentations techniques seront rédigées en français.

7. Conditions de livraison (du matériel de chantier)

Les horaires d'ouverture de l'établissement sont de 8 h 00 à 17 h 00 (horaire de présence du personnel) hors période de vacances scolaires.

Vous devrez indiquer votre date de livraison et votre date de mise en service.

8. Mode de fonctionnement

La notification du marché intervient sous forme d'un bon de commande auprès du fournisseur le mieux disant et dont la proposition entrera dans l'enveloppe budgétaire. Nous tiendrons également compte de la qualité du matériel et des services proposés.

La pose, l'installation et la mise en service devront être achevés au maximum **avant le 04 Mai 2018**. Le calendrier d'intervention devra être défini avec le lycée compte tenu de la présence des élèves, des examens, des vacances...

9. Elimination

L'entreprise soumissionnaire sera éliminée si elle ne remet pas les documents demandés.

L'élimination lui sera notifiée dès constat par la commission d'appel d'offre.

10. Critères d'attribution

Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Qualité des produits : 40%
- Qualité des services associés : 20%
- Prix : 40%

11. Prix

Les prix seront proposés HT **et TTC**.

12. Clause de révision de prix

Sans objet puisque la durée d'exécution du marché (livraison et exécution du chantier) est inférieure à trois mois.

13. Durée d'exécution du marché

Le MAPA ainsi que le présent cahier des charges sont valables jusqu'au 06/03/2018.

14. Délai et mode de règlement

• Conditions de règlement

Le mode de règlement partiel définitif (après service fait) intervient par virement bancaire (RIB à fournir avec la facture). Cf. art.92 du CMP.

• Délai de paiement

Le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture, si le service fait peut être constaté (prestation effectuée en totalité, matériel en bon état de fonctionnement etc.).

Cf. article 33 du décret n° 2008-1355 du 09/12/08 modifiant l'article 98 du CMP.

15. Droit, langue et monnaie

La monnaie de compte est l'euro.

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

À Massy, le 16/11/2017.

Le Proviseur
D. GEISTLICH
M. GEISTLICH
91300 MASSY

